

ABONNEMENT.

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8
Poste : Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^{ie}, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie}, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 Octobre 1872.

ELECTIONS DU 20 OCTOBRE.

ALGER.

(55 sections sur 97.)

MM.

Crémieux 4,572 voix. Bertholon 3,632

Il est douteux, dit la dépêche officielle, que les résultats des autres cantons modifient sensiblement ces proportions. Nombreuses abstentions, à Alger surtout, où, sur 5,349 inscrits, il n'y a eu que 3,664 votants.

CALVADOS.

MM.

Paris (élu) 28,480 voix. De Fournès 17,778 Joret-Desclozières . . . 15,060 De Colbert-Chabanais . . 2,044

GIROUDE.

Résultats connus :

MM.

Caduc 44,916 voix. De Forcadela Roquette . . 28,769

INDRE-ET-LOIRE.

MM.

Nioche (élu) 30,869 voix. Paul Schneider 29,373

MORBIHAN.

MM.

Joseph Martin (élu) . . . 42,754 voix. Beauvais 33,515

OISE.

(Moins quelques communes sans importance.)

MM.

Gérard (de Blincourt) . . 38,525 voix. André Rousselle 34,561

VOSGES.

(Moins quelques communes et l'armée).

MM.

Méline (élu) 30,938 voix. Mougeot 24,194

Chronique Politique.

On lit dans le Bien public :

« Quelques journaux continuent de se préoccuper du message que M. le Président de la République adresserait à l'Assemblée nationale, dès la reprise de ses travaux.

» D'autres, au contraire, annoncent un grand discours qui serait prononcé par M. Thiers.

» Qu'il y ait un message plutôt qu'un discours, il serait difficile de le dire si longtemps à l'avance ; peut-être même M. le Président de la République n'est-il pas encore fixé à cet égard. Mais ce qu'on peut affirmer, dès aujourd'hui, c'est que M. Thiers ne manquera pas d'entretenir l'Assemblée des questions importantes sur lesquelles il est nécessaire de lui donner des éclaircissements.

Plusieurs journaux annoncent qu'il vient d'intervenir entre le cabinet de Versailles et le gouvernement allemand un arrangement destiné à régler la situation des Alsaciens-Lorrains qui, après avoir opté pour la nationalité française, et transféré leur domicile de ce côté des Vosges, désireraient retourner dans leur pays d'origine et y suivre momentanément les affaires et les intérêts qu'ils y ont laissés.

Le Moniteur universel assure que cette information n'est pas exacte. Le gouvernement allemand s'est réservé une liberté d'appréciation complète à cet égard, et il entend subordonner ses décisions à chaque cas particulier, et non à une jurisprudence générale. Les sujets français qui se rendront en Alsace-Lorraine y seront considérés et traités comme des étrangers, c'est-à-dire privés de

toutes les garanties de la liberté individuelle acquises aux regnicoles, et susceptibles par conséquent d'être expulsés ou internés par voie de simple mesure administrative.

Le Mémorial diplomatique confirme, dans les termes suivants, toutes les indications que nous avons données depuis quelques jours au sujet de l'attitude bienveillante des grandes puissances occidentales à l'égard de l'empire ottoman :

« La politique d'immixtion violente ou agressive dans les affaires d'Orient a été unanimement rejetée à Berlin de la part des trois souverains. Le comte de Beust, en parlant pour son poste d'ambassadeur à Londres, a reçu pour instructions de porter cette résolution à la connaissance officielle du cabinet britannique et de le rassurer complètement à ce sujet.

» L'Autriche n'a point changé son système politique en Orient par suite des entrevues de Gastein et de Berlin ; elle reste absolument fidèle au maintien absolu du statu quo dans cette partie de l'Europe, et l'Angleterre trouvera dans le cabinet austro-hongrois le même allié sûr qu'elle a rencontré jusqu'ici, toutes les fois qu'il s'agira de défendre d'un commun accord avec lui l'empire ottoman contre des tentatives d'agression du dehors.

» En un mot, la question orientale réunira toujours, comme par le passé, les deux cabinets de Vienne et de Londres.

On lit dans la Patrie :

« On sait que le bruit a couru que le prince Napoléon était dans l'intention d'intenter au gouvernement une action judiciaire, à propos de son expulsion. On disait aussi que le conseil d'État serait saisi d'une demande d'annulation de l'acte qui l'a éloigné de France. Nous croyons savoir que jusqu'à présent le gouvernement n'a rien appris qui lui puisse faire croire que le prince ait donné un commencement d'exécution à ce projet. M. Grévy a accusé récep-

tion au prince Napoléon de sa protestation. Voilà tout. »

Le Times publie la dépêche suivante en date de Paris, 18 octobre :

« Des lettres de Chaumont (Haute-Marne), annoncent que les troupes allemandes sont plus nombreuses qu'elles ne l'étaient précédemment.

» Elles ont établi dans cette localité des chantiers de bois à brûler et des dépôts de vins qui doivent durer deux mois, et quelques-uns des officiers de la garnison ont commandé des mobiliers qui leur seront livrés dans la période de deux mois.

» Quoi qu'il en soit, on croit à Chaumont que l'évacuation aura lieu dans les premiers jours de novembre. »

Depuis quelques jours, le ton de la presse allemande, surtout celle qui passe pour être inspirée par M. de Bismark, est d'une violence extrême : ce sont en particulier les articles des journaux français sur l'Alsace-Lorraine, qui provoquent cette irritation.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, qui est, comme on sait, l'organe favori du prince-chancelier, va jusqu'à insérer des articles d'un journal étranger qui menace la France d'une nouvelle guerre.

Les journaux officiels français sont principalement pris à partie et traités avec une colère qui dépasse toutes les bornes.

On ne saurait trop recommander au patriotisme l'opinion française le calme et la dignité qui conviennent au malheur. Les peuples, comme les individus, ne doivent pas menacer, quand ils ne sont pas en mesure de frapper, et ce n'est point par des paroles violentes ou par des bravades sans effet qu'on atteste sa force morale.

Il y a tout intérêt à ne point compromettre la grandeur de cette noble tâche : la libération du territoire par des exagérations et des impatiences qui seraient complètement opposées au but qu'on se propose d'atteindre.

On oublie beaucoup trop facilement la si-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XVII.

UNE EXECUTION A VARSOVIE.

(Suite.)

— Monsieur Bélatrof, n'avez-vous pas le programme ? demanda négligemment la générale.

— Comment donc, Excellence ! fit le chambellan, en présentant un papier satiné, sur lequel chaque station était indiquée, avec le nom des victimes.

— Ah ! un capucin et un propriétaire, Georges Kirposky, fit la générale ; les connaissez-vous ?

— Non, Excellence ; mais la comtesse a peut-être entendu parler du Kirposky.

— Moi, pas le moins du monde ; à quel propos, voulez-vous ?

— C'est un parent de ce Muller, qui donnait des leçons de piano à....

— Il ne m'en a jamais parlé, interrompit sèchement la comtesse.

Et, pour couper court à la conversation, elle ajouta :

— Regardez donc, princesse, n'est-ce pas une fourrure de renard bleu, que la Bagratief étale avec tant de complaisance ?

— C'est aussi faux que son teint, ma chère ; cette femme est un véritable trompe-l'œil.

— Un vrai pastel, fit le chambellan.

— Il y en a de très-jolis, remarqua Cakochkin.

— Mais pas celui-ci, fit la générale. Ah ! voici qu'on prépare les cordes.

— Il est temps, je commence à grelotter.

dit la comtesse en minaudant. Que font-ils donc, avec ces cordes ?

— Ils les enduisent de suif, répondit le lieutenant.

— Du suif ! quelle horreur ! Et pourquoi donc ?

— Pour qu'elles glissent plus facilement.

— Comme vous dites cela, monsieur Cakochkin, j'en ai le frisson.

— C'est comme moi, ajouta la princesse, je ne puis voir le sang couler sans me trouver mal ; et le jour où mon traîneau passa sur la jambe de mon petit chien, j'eus une attaque de nerfs. Oh ! mais aussi, j'ai bien fait rosser mon cocher, pour le punir de sa maladresse.

— Portez armes ! commandèrent les officiers.

Toutes les lorgnettes se braquèrent sur la rue.

Une foule immense, composée de Polonais de toutes les classes, tête nue et récitant les prières des morts, eut, en quelques instants, envahi la place.

— Ah ! mon Dieu, ces gens-là vont nous empêcher de voir, s'écria la comtesse avec impatience ; vraiment, la police ne devrait pas permettre....

— Ne trouvez-vous pas, reine de beauté, qu'une entrée en scène pareille serait d'un grand effet ? murmura le prince K....., à l'oreille de la Bagratief.

— Ce serait splendide, répondit froidement la danseuse.

Il se fit dans la multitude un mouvement silencieux, quand les Cosaques formèrent la haie pour laisser passer la charrette.

— Quels sont ces hommes à pied, derrière le général ? demanda la princesse.

— Le bourreau et ses aides, répondit gracieusement Bélatrof.

— Ah ! voici la charrette, s'écria la générale, en frappant des mains, et il y a quatre condamnés au lieu de deux, qu'on nous avait promis. Serait-ce une galanterie de Nil Blagourof ?

— Oh ! ma chère, fit la comtesse, avec une moue charmante, il n'est pas homme à avoir de ces attentions ; il est si peu galant.

tuation actuelle de nos départements de l'Est; et l'on parle quelquefois comme si les Prussiens étaient déjà loin de nous, tandis que, en réalité, ils sont au cœur même de la France. Rien n'est plus légitime que la douleur de la patrie, mais plus elle est respectable, plus elle doit être consacrée par ce calme, cette gravité, ce recueillement qui honorent les grandes infortunes, et qui n'ont rien d'incompatible avec l'espoir de temps meilleurs!

Voici quels seraient, d'après la *Patrie*, les votes des conseillers généraux dans la question de l'enseignement primaire sur les trois points: obligation, gratuité, laïcité:

Pour l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, 45; pour l'instruction obligatoire et gratuite, 24; pour l'instruction obligatoire, 45. Dans les autres départements, la question n'a été l'objet d'aucun vœu. Toutefois, signalons les Deux-Sèvres, la Haute-Garonne et l'Eure, où l'assemblée s'est prononcée pour l'obligation morale.

La laïcité n'avait été demandée en 1874 que par dix conseils, il y a donc une augmentation de cinq en faveur de 1872.

On lit dans la *Patrie*:

« Une lettre publiée par l'*Industriel alsacien* appelle l'attention du gouvernement français sur la position des anciens officiers ou soldats originaires d'Alsace ou de Lorraine.

» Par le traité de Francfort, le gouvernement de l'Allemagne s'est engagé à payer les pensions de retraite des anciens militaires qui opteraient pour la nationalité allemande.

» Presque tous ont opté pour la nationalité française. Mais, malgré leur option, ils n'ont pu abandonner leurs familles et perdre, en quittant leur pays, les ressources qui les aident à vivre.

» S'ils avaient eu moins de patriotisme, s'ils avaient accepté la nationalité allemande, leur position ne présenterait aucune difficulté. Le gouvernement de Berlin paierait leurs pensions de retraite.

» Mais ils sont Français; la Prusse ne leur doit rien.

» Le gouvernement français ne leur doit rien non plus. Le militaire ou le fonctionnaire qui touche une pension de retraite doit être domicilié sur le territoire français.

» En vertu de cette disposition législative ou réglementaire, un soldat ou un officier né à Strasbourg, ayant servi la France pendant trente années, retraité depuis dix ans et domicilié dans sa ville natale, doit se résigner à devenir Allemand ou à mourir de faim.

» S'il est patriote, s'il tient à son titre de Français, tant pis pour lui. Le gouvernement français paie à M. Ernest Picard 60,000 fr. d'appointements, 20,000 fr. de frais de représentation et 12,000 fr. pour son traitement de député. Mais il n'est pas assez riche pour faire une exception au règlement en faveur de ceux qui ont versé leur sang pour la France. »

Le gouvernement allemand ayant exigé, avec la dernière rigueur, que les Alsaciens-Lorrains qui optaient pour la nationalité française transportassent réellement leur domicile en France, le nombre des pensionnés qui se trouvent dans la position signalée par la *Patrie* doit être assez restreint. On peut être certain que l'administration allemande n'aura dispensé du transfert de leur domicile que ceux auxquels leur âge rendait ce transfert presque impossible.

Du reste, quelque faible que soit le nombre des pensionnés dans cette situation, il est du devoir du gouvernement français de leur venir en aide, et il le peut, croyons-nous, sans contrevenir en rien aux lois et règlements sur les pensions de retraite. Si nos souvenirs nous servent bien, il est dit que les pensions, incessibles et insaisissables, sont servies aux ayants-droit, à moins qu'ils ne résident à l'étranger sans autorisation du gouvernement; il en résulte que le gouvernement peut autoriser le séjour à l'étranger des titulaires de pensions de retraite, et c'est le cas d'user de cette faculté.

On télégraphie de Madrid, 17 octobre, 7 h. 50 soir:

« Les avis du Ferrol portent que les carabiniers de El-Seigo ont disputé le passage aux fugitifs de l'arsenal. Une partie de ceux-ci se sont dirigés vers Puente deume, où ils furent repoussés par les gardes civils et les carabiniers, ce qui les obligea à reculer dans la direction de Cabanas.

» Le pont était coupé. La cavalerie les a chargés et dispersés. Quelques fuyards ont regagné les bois de pins de Cabanas.

» A la dernière heure, on assure que les troupes ont fait 400 nouveaux prisonniers.

» Les déclarations de M. Py y Margal, portant que le parti républicain n'abandonnera pas le terrain de la légalité, avaient été adoptées dans la réunion du directoire par MM. Py y Margal, Signeras, Figuelar, Sorni et Marta.

» MM. Contreras et Estebanez avaient seuls voté contre. »

Informations diverses.

On avait annoncé que toute une division de l'armée française occuperait Châlons dès la première quinzaine d'octobre. La division Vergé avait même été désignée comme celle qui partirait pour la Marne. Il paraît qu'il y a eu contre-ordre. Les Allemands auraient-ils trouvé mauvais qu'une division française fût si près de leurs positions? Toujours est-il qu'une seule brigade, la brigade Daguerré, est désignée pour Châlons.

Quand partira-t-elle? On l'ignore encore, et l'on peut croire que c'est en partie pour régler ce point qu'un colonel vient d'être envoyé en mission à Nancy.

On a beaucoup parlé de l'augmentation formidable de l'armée russe. Nous croyons

pouvoir assurer qu'elle n'a pas les proportions qu'ont voulu lui donner les journaux étrangers.

En effet, le principe du service obligatoire, tel qu'il est pratiqué en Russie, combiné avec la faculté de remplacement, qui est de 6 par 4,000 de la population mâle, porte à 150,000 hommes seulement le nombre des recrues annuelles. On peut, d'après cela, calculer que l'armée russe, avec son effectif et sa réserve, ne dépassera pas le chiffre de 1,800,000 hommes, ce qui est loin des 3 millions de soldats que la presse prussienne attribue à la puissance moscovite.

Le parti radical profite de la présence du prince Pierre Bonaparte sur le territoire français, pour demander au gouvernement, par voie de pétition, que ce prince soit de nouveau jugé.

Par circulaire ministérielle, la circulation vient d'être rigoureusement interdite à trois brochures venant de Londres, de Genève et de Bruxelles:

1° *La guerre civile en France; adresse du conseil général de l'association internationale des travailleurs à tous les ouvriers;*

2° *La bataille de mai, la Cour martiale du Luxembourg, par Vuillaume;*

3° *Amnistie! plus d'état de siège, par le sieur Thirifoc.*

A partir du 1^{er} novembre prochain, tous les détenus pour crimes ou délits de droit commun dans les prisons de France, qui ont opté pour la nationalité allemande, seront livrés aux autorités prussiennes. Ces individus sont en très-grand nombre, et cela se conçoit.

Ils seront remis aux autorités allemandes à raison de 50 par semaine seulement, et dirigés, les hommes sur la prison d'Ensisheim, et les femmes sur celle de Haguenau, en Alsace, aujourd'hui prisons allemandes.

Les travaux de fortifications de Strasbourg sont poussés très-vigoureusement par un ordre spécial de Berlin. On va commencer le septième fort. La ceinture de forts sera probablement terminée avant 1875. Le nombre des ouvriers a été doublé depuis un mois.

Le *Daily News* publie la dépêche suivante:

« Le traité postal entre la France et les Etats-Unis sera signé sous peu. Des difficultés avaient surgi à propos de l'opposition faite par le ministre des finances à la taxe de 40 c. pour les lettres n'excédant pas le poids de 10 grammes. Le ministre avait proposé le taux de 45 c. Des difficultés avaient été également soulevées relativement à la question de transit, les Etats-Unis demandant une gratuité et le ministre français voulant, au contraire, imposer un chargement. M. Thiers est intervenu pour aplanir les diffi-

cultés et arranger les choses à la satisfaction des deux parties. »

On annonce, dit le *Constitutionnel*, que le Conseil d'Etat élabore en ce moment deux règlements d'administration publique d'une grande importance: le premier est destiné à assurer l'exécution des lois d'impôts sur les valeurs mobilières, récemment votées par l'Assemblée nationale; l'autre aurait pour but de déterminer l'application de la loi militaire de recrutement.

La *Correspondance universelle* se déclare autorisée à dire qu'il n'existe aucune clause secrète au traité de Francfort.

Et par qui la *Correspondance universelle* est-elle autorisée à parler ainsi?

Nous ne connaissons, nous, de vraiment autorisés à prononcer sur ce point que le *Journal officiel* de France ou celui de Prusse.

Or, ils se taisent tous deux.

S. Em. Mgr le cardinal de Bonnechose adresse au *Journal des Débats* la lettre suivante:

« Paris, le 18 octobre 1872.

» Monsieur,
» Vous avez inséré dans votre numéro d'aujourd'hui la dépêche suivante, publiée par le *Telegraph*:

» Paris, mercredi soir.
» Dans une conversation qu'il eut avec M. Thiers, le cardinal de Bonnechose avait dit au Président de la République que le Pape n'avait nullement l'intention de quitter Rome, mais était disposé à traiter avec le roi Victor-Emmanuel. M. Nigra, qui a été reçu aujourd'hui en audience par M. de Rémusat, aurait assuré-t-on, confirmé cette déclaration.

» Je crois devoir vous déclarer que cette note ne contient de vrai que l'intention manifestée par le Souverain-Pontife de demeurer à Rome aussi longtemps que les circonstances le lui permettront. Quant à l'allégation que le Pape serait disposé à traiter avec le roi Victor-Emmanuel, elle est dénuée de tout fondement. Cette question n'a pas même été touchée dans mon entretien avec M. le Président de la République. Je vous prie de vouloir bien publier cette rectification.

» Agrérez, monsieur, etc.
» † H., cardinal de BONNECHOSE, archevêque de Rouen. »

On télégraphie de Bruxelles, 19 octobre: La comtesse de Flandre est accouchée hier d'une fille.

On télégraphie de Bellegarde, 19 octobre: Hier sont partis de Bellegarde, se rendant à Florence, la grande-duchesse Catherine de Russie et son mari, le duc Georges de Mecklembourg-Strelitz, avec la princesse Hélène, leur fille.

Tenez, voyez-vous, il n'en descend que deux.

— Mais il est charmant le plus jeune; quels beaux cheveux blonds; c'est un enfant; quel dommage que ce soit un brigand; il a une figure de page, remarqua la princesse Filoutine.

Personne ne répondit, chacun était attentif à la scène terrible qui se passait.

Les victimes s'étaient avancées, d'un pas ferme, vers l'échafaud où, au pied de la plate-forme, trois valets les délièrent.

— Adieu, père; bénissez-moi, dit Georges, en s'inclinant devant le prêtre.

Puis ils s'embrassèrent et, d'un pas assuré le frère de Marpha gravit les marches de l'échafaud.

Arrivé sur la plate-forme, il se retourna et jeta son bonnet à ses pieds.

Debout, les cheveux au vent, le visage rayonnant d'enthousiasme, il croisa sur sa poitrine ses bras que les exécuteurs n'avaient pas encore liés, et attendit la lecture de son arrêt.

Un silence religieux et profond régnait

sur la place; le scribe déploya la feuille contenant la sentence et commença la funèbre lecture.

Tout-à-coup un cri déchirant retentit dans la foule, et une femme, vêtue de deuil, portant un enfant dans ses bras, s'élança vers le gibet, en criant:

— Georges! mon frère! Georges!

— Repoussez cette femme! rugit Blagourof.

— Mon frère! mon frère! répétait la jeune femme, affolée par la douleur.

Deux soldats l'avaient prise par les bras pour l'éloigner; son désespoir les avait émus:

— Retire-toi, petite mère, retire-toi; ne le regarde pas mourir, retire-toi.

Et ils la repoussaient doucement.

Mais elle répétait toujours:

— Georges! mon frère! mon pauvre frère.

Georges avait reconnu cette voix; il pâlit affreusement et tendit vers elle les bras.

Les bourreaux eurent peur qu'il n'essayât de leur échapper et se jetèrent sur lui.

Déjà les grenadiers emmenaient sa sœur.

— Adieu, Thadéa, et à revoir là-haut! cria Georges Kirposky; va retrouver les autres, et dis-leur que je suis mort en....

Les tambours exécutèrent un roulement, on n'en entendit pas davantage.

Avec son épée, Blagourof fit signe aux exécuteurs de se hâter.

Ils arrachèrent rapidement au jeune homme ses habits et, sans même se donner le temps de le revêtir de la chemise blanche, ils se préparèrent à lui passer la corde autour du cou.

— Adieu frères! priez pour moi, cria une dernière fois Georges, en se présentant de lui-même au nœud fatal.

Un dernier cri, faible et étouffé, se fit entendre sous le balcon, d'où la Bagratief contemplait cette scène d'horreur, et la Polonaise s'affaissa évanouie sur la neige.

— Cette fanatique a fait manquer tout notre spectacle, murmura, avec aigreur, la sensible comtesse Tatiana; elle mériterait qu'on la fit fustiger par le bourreau.

— En vérité, le drame est complet, sou-

rit le prince K.. Ah! que ne suis-je poète, je ferais un opéra intitulé: *la Fiancée du Pendu*. Vous seriez superbe dans le rôle de la Polonaise, avec vos beaux cheveux.

— Prince, vous me faites horreur, s'écria la danseuse, dont les lèvres tremblaient d'indignation; laissez-moi passer....

— Le spectacle n'est pas encore fini, charmante tigresse.

— Laissez-moi passer, répéta-t-elle; ne voyez-vous pas que ce monstre vient de donner ordre de l'arrêter?

Et, s'élançant dans l'escalier, et de là sur la place:

— N'osez pas toucher cette femme, cria-t-elle aux soldats; c'est moi, la Bagratief, qui le défends.

— Madame, fit humblement l'officier, l'ordre du général est formel, et...

— Je vous le défends, entendez-vous? Et si vous touchez un seul de ses cheveux, je vais me plaindre au gouverneur.

(La suite au prochain numéro.)

* *
M. le maréchal Le Bœuf vient de passer trois jours à Paris, où il avait été appelé pour déposer de nouveau à Versailles dans l'affaire du procès Bazaine.

Le maréchal Le Bœuf est reparti pour son château de Moncel.

* *
L'effet de la surtaxe de pavillon continue de s'accroître d'une façon déplorable. Nous recevons de plusieurs ports de Normandie et de Bretagne des lettres qui nous informent qu'il y a encombrement de céréales faute de moyens de transport pour l'exportation. Il y a donc un triple préjudice pour le pays. Le Trésor perd, car il n'encaisse pas ; les ports perdent, car le mouvement maritime est arrêté, le commerce et l'agriculture perdent, car les expéditions ne se font pas.

* *
L'Académie des Beaux-Arts vient de fixer au samedi 9 novembre le jour de la distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique et de l'École des beaux-arts.

La séance sera présidée par M. A. Thomas.

Selon l'usage, M. Beulé, secrétaire perpétuel, fera l'éloge d'un des membres décédés de l'Académie.

* *
On écrit de Belfort, 18 octobre :

C'est dans la haute Alsace que le mouvement de l'émigration a été le plus intense. Sur 7,450 personnes qui ont quitté le pays, le bureau d'émigration établi à Belfort en a secouru 5,000, et a dépensé pour cet objet une somme de 60,000 francs, provenant en parties de souscriptions particulières.

* *
Le jeune fils du général Eugène Cavaignac vient d'être reçu à l'École Polytechnique.

* *
Guernesey va perdre pour quelque temps le grand citoyen, le poète immense, le politique insondable qui l'illustre depuis vingt ans et la fait grande entre toutes les îles.

Victor Hugo se décide à rentrer à Paris ; et, comme un simple mortel et un modeste démocrate qu'il est, il a loué rue Droutot, n° 20, un très-confortable appartement, qu'il paye 5,000 francs, et où, en ce moment même, il emménage un très-élégant et très-riche mobilier.

* *
Un conseil de guerre vient de condamner aux travaux forcés le citoyen Louet, qui était chargé d'examiner les vins destinés aux troupes fédérées. Il portait le titre officiel de : DÉGUSTATEUR DE LA COMMUNE.

* *
LE COMPLICE DE TROPMANN.

Il paraît que le prétendu complice de Troppmann, qui est venu se constituer prisonnier à la police de Bruxelles, n'est autre qu'un imposteur et un fourbe, qui avait déjà essayé de tromper, de la même manière qui l'a fait à Bruxelles, la police et la justice françaises à Valenciennes.

Ce mystificateur, dont on recherche les antécédents judiciaires, a écrit lui-même hier à l'autorité qui l'avait arrêté que tout ce qu'il avait raconté était un tissu d'inventions.

En attendant, il aura à rendre compte en police correctionnelle, à Bruxelles, du délit de port de faux noms.

ENTERREMENTS SOLIDAIRES.

On sait que les enterrements solidaires sont une des formes les plus renouvelées de l'esprit démocratique qui s'est abattu sur notre pays. Dans un dialogue écrit en langue provençale, et qui a obtenu là-bas le plus éclatant succès, M. Roumanille, le poète populaire d'Avignon, a livré à la risée et à l'indignation publique ceux qu'il appelle *lis entarro chin* (les enterre-chiens). Nous trouvons dans le *Comtat* une lettre que M. Roumanille a reçue à cette occasion de M. Léopold de Gaillard et que nous sommes heureux de publier :

« Je vous attendais sur cette question des *Entarro chin*. Vous venez d'en prendre pos-

session en maître, et avec tous les braves gens de Vaucluse, je vous applaudis. Vos verges populaires de 1848 sont retrouvées ; servez-vous-en.

» De toutes les monstruosités inventées par les démocrates qui se moquent du peuple, celle des enterrements solidaires est à coup sûr la plus digne de châtement et de mépris. Arracher à la mort la consolation des dernières espérances, c'est placer l'homme entre le désespoir et l'abrutissement. Si la religion n'a plus rien à dire sur les tombes, si les enterrements ne relèvent plus que du service de la voirie, qu'on fasse passer le tombeau devant la maison mortuaire, et que tout soit dit !

» Ah ! les malheureux ! il faut bien qu'il n'aient jamais pleuré personne, ou que la haine de Dieu ait dévoré entre eux tout autre sentiment !... Supprimez la mort, grands hommes que vous êtes, ou laissez-la à l'auteur de la vie et que nous adorons, et qui vous attend !

» A vous de tout cœur.

» Léopold DE GAILLARD. »

LE DOCTEUR JOBERT DE LAMBALLE.

On n'a jamais su la véritable cause des accès de folie auxquels succomba le célèbre docteur Jobert de Lamballe.

Une indiscretion posthume nous a tout révélé, raconte l'*Histoire*.

Sa folie fut déterminée par le souvenir pénible d'une aventure mystérieuse que peu de personnes ont connue, et dans laquelle il joua un pénible rôle.

Une nuit, en rentrant chez lui, le docteur fut saisi dans la rue par trois hommes masqués, qui lui bandèrent les yeux et le jetèrent dans un carrosse fermé.

Après une course rapide, on l'introduisit dans une maison ; on lui fit traverser plusieurs appartements, et enfin on lui ôta son bandeau.

Le docteur se trouva dans une chambre décorée avec luxe, en face d'une alcôve fermée. Un des hommes masqués qui l'avaient arrêté était devant lui.

— Docteur, dit l'homme masqué d'une voix brève et saccadée, préparez vos outils... Vous avez une amputation à faire.

Et prenant le docteur par le bras, il s'approcha de l'alcôve ; puis, lui montrant une main, qu'il sortit d'entre les rideaux :

— C'est cette main que vous allez couper.

Le docteur prit dans la sienne cette main dont il sentit les doigts frémir à son contact.

C'était une main de femme, petite, admirablement modelée, et dont un magnifique rubis entouré de diamants faisait encore ressortir la blancheur.

— Mais, s'écria le docteur, rien ne nécessite l'amputation, monsieur, rien...

— Et moi je vous dis, s'écria l'inconnu d'une voix fulminante, que si le chirurgien me refuse... je vais faire son office moi-même...

Et saisissant alors une hache qui était au pied du lit, il plaça ensuite la main sur la table de nuit et se disposa à la trancher...

Le docteur le retint.

— Faites donc votre métier, docteur, dit l'homme.

La résolution de son terrible interlocuteur était si effrayante et si implacable, que le docteur comprit que l'humanité même lui commandait d'obéir.

Il prit ses outils, implora d'un dernier regard l'inconnu qui, pour toute réponse, lui montra l'alcôve, et le cœur brisé, la sueur au front, appelant à lui toute son énergie, il approcha le fer du poignet. Deux fois son bras trembla, puis enfin le sang jaillit ; un cri partit de l'alcôve, et au cri succéda un silence de mort.

L'inconnu était debout et impassible ; l'on n'entendit plus que le bruit de l'horrible besogne. Bientôt le fer et la main tombèrent en même temps.

Le docteur était livide. Il regardait l'inconnu avec des yeux hagards. Celui-ci se baissa, prit la main, retira la bague du doigt, et la présentant au docteur : « Prenez, dit-il, docteur, c'est un souvenir ; personne ne vous le redemandera... » Puis il ajouta à haute voix : « C'est fait ! »

Aussitôt, les deux autres hommes masqués entrèrent, bandèrent de nouveau les yeux du docteur et l'emmenèrent. La même voiture qui l'avait conduit le déposa devant sa porte. Le docteur rejeta son bandeau....

Il aperçut la berline qui fuyait emportée dans l'ombre. Il était cinq heures du matin.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MINES DE FER DE L'ANJOU.

La perte de nos provinces du Nord a été d'autant plus malheureuse qu'elle nous a enlevé les mines de fer les plus importantes de la France ; aussi, ce métal a-t-il subi une augmentation considérable depuis cette époque. Il est cependant impossible de s'en passer, et si la houille est, comme on dit, le pain de l'industrie, le fer en est le nerf principal.

Depuis longtemps, on savait que les environs de Segré renfermaient des minerais de fer, et des scories annonçaient même l'existence d'anciens fourneaux ; mais, à quelle époque remontaient-ils ? aucun souvenir n'était resté dans le pays. Gens indifférents, gens de science même, passaient en disant : « Il paraît qu'autrefois on a extrait du fer ici. » Et c'était tout.

Il était réservé à un de nos concitoyens, M. Danton, juge de paix, ancien élève de l'École des Mines, que sa santé avait éloigné de ces études si curieuses et si utiles, de jeter un jour favorable sur ces gisements.

Auteur d'une carte géologique du canton de Vihiers, que nos ingénieurs devraient bien imiter, il avait aussi dirigé des recherches dans le canton de Segré, et y avait soupçonné une richesse minérale importante.

Il y a un an environ, lorsque nos malheurs furent trop certains, il partit pour cette localité, le cœur plein d'espérance, pour essayer de rendre à notre pays ce qu'il avait perdu. Le marteau du géologue à la main, il interrogeait toutes les pierres qu'il rencontrait, étudiait celles que la charrue faisait surgir du sol, suivait les ondulations du terrain, indice souvent certain de la direction des filons ; enfin, avec cet instinct du chasseur qui sait découvrir ce que personne ne voit, il est arrivé, après des recherches incessantes et des fouilles nombreuses, à reconnaître plus de trente gîtes de minerai d'une puissance incroyable, une mine presque inépuisable, richesse immense qui était restée sans utilité depuis bien des siècles ; car, d'après des indices trouvés dans les anciennes excavations, ce serait à l'époque gallo-romaine que remonterait la première tentative d'exploitation.

Trouver du fer est beaucoup, mais trouver du bon fer est bien mieux encore. Eh bien ! les analyses faites à l'École des Mines de Paris ont prouvé que tous ces filons donnent du fer de première qualité, et que plusieurs ne le cèdent pas, pour la pureté, aux meilleurs fers de Suède. Quant au rendement, il est de quarante à soixante-cinq pour cent, suivant les gîtes, les plus belles conditions qu'on puisse avoir.

Avertis de cette découverte, les gérants des grandes usines de France, les maîtres de forges sont venus sur les lieux, et, en admiration devant une richesse aussi grande, ils ont sollicité des concessions. Six sont déjà demandées, et on pourra juger de leur importance quand on saura que chacune d'elles renferme plus de dix kilomètres carrés, et qu'on pourra facilement en doubler le nombre, car il y a du fer partout.

Rendons donc un public hommage à l'homme intelligent qui s'est dévoué avec tant de cœur pour réparer nos pertes, et espérons que l'État lui témoignera aussi sa reconnaissance, car c'est la France entière qui profitera de ses découvertes.

Vendredi dernier, la femme Gabillé, âgée de 77 ans, cultivatrice à Distré, a été écrasée par sa charrette, à laquelle était attelée un jeune cheval. A peine dans les brancards, cet animal a pris le galop, sans attendre son conducteur qui fermait la porte de son logement. La femme Gabillé, qui était sur la route, crut pouvoir, malgré son âge avancé, arrêter ce jeune cheval. Malheureusement, l'un des brancards la frappa à la poitrine, la renversa, et la charrette lui passa sur le corps.

Aidé de quelques voisins, son mari l'a transportée à son domicile, où elle a reçu les soins les plus empressés. Malgré tout, elle a succombé le soir même.

Dans la composition du jury pour le quatrième trimestre des assises de Maine-et-

Loire, qui s'ouvriront à Angers, le lundi 18 novembre 1872, sous la présidence de M. Chamillard, nous remarquons les noms suivants, qui appartiennent à notre arrondissement :

MM.

Baranger, Vincent, né en 1818, propriétaire, demeurant à Saint-Lambert-des-Levéés.

De Crozé, Joseph-Louis, né en 1840, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay.

Leroy, Michel, né en 1815, propriétaire, demeurant à Tancoigné.

Catroux, Pierre, né en 1827, propriétaire, demeurant à Vihiers.

Rousse, Urbain, né en 1824, propriétaire, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau.

Hulin, Louis, né en 1838, négociant, demeurant à Varrains.

Pinet, Jacques, né en 1807, buraliste, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau.

Guérin, Louis, né en 1808, agent d'assurances, demeurant à Saumur, levée d'Enceinte.

Boutin, François, né en 1818, propriétaire, demeurant à Arlannes.

Hubert, Arsène, né en 1828, mécanicien, demeurant à Saumur.

Roy, né en 1808, propriétaire, demeurant à Souzay.

On lit dans l'*Union bretonne* :

En voyage, il est parfois bon de se défilier des compagnons trop complaisants. MM. V... et S..., négociants, l'ont appris récemment à leurs dépens.

Se rendant de Paris à Nantes, ils se trouvaient dans un compartiment de 1^{re} classe avec un monsieur fort bien mis. La conversation ne tarda pas à s'engager. On parla liquide.

Le voyageur, se trouvant en présence de deux connaisseurs, fit l'article, et finalement tira de son sac de voyage une bouteille de respectable apparence contenant un échantillon « des produits de sa maison. »

MM. V... et S... firent honneur au nectar. Quant à l'amphitryon, il se contenta de tremper ses lèvres dans le verre. Le vin plut, et toute la bouteille y passa.

Le lendemain matin, en arrivant à destination, le conducteur eut toutes les peines à réveiller les deux négociants qui dormaient d'un sommeil de plomb.

Quant au prétendu négociant en vins, il avait disparu, et, avec lui, hélas ! les valises, les montres et les chaînes des deux voyageurs parisiens.

Comment trouvez-vous le vol au narcotique ? Et l'on dit que le bien vient en dormant.

Dernières Nouvelles.

LES INONDATIONS.

On télégraphie d'Agen que la Garonne a débordé et a atteint 7 mètres au-dessus de l'étiage, à Agen, et 10 mètres à Marmande ; ses ravages sont considérables.

Crue considérable du Tarn et de ses affluents. Le Thorret, dans l'arrondissement de Castres, a débordé et causé de grands dégâts. A Carman-le-Cérou, il a atteint une hauteur sans précédents, plus de quarante maisons sont envahies par les eaux, plusieurs se sont écroulées ; aucun accident de personnes à déplorer.

Les inondations décroissent heureusement presque partout. Les eaux du Rhône et de la Saône ont déjà baissé. On espère qu'il en sera également ainsi, demain, de la crue de la Loire.

Aujourd'hui mardi, à une heure, la Loire était à 2^m 90 à l'échelle du pont de Saumur.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

René Bottreau, ferblantier, et Marceline Bague, couturière, tous deux de Saumur.

Edouard-Jules Edelin, serrurier en voitures, et Léonie-Marie Leroux, couturière, tous deux de Saumur.

Louis-Adolphe-Alphonse Berger, chanteur, de Paris (veuf), et Nelly-Virginie Balzeau, sans profession, de Saumur.
 Alexandre-Joseph Gallard, architecte, d'Amboise, et Marie-Louise de Cordoze, sans profession, de Saumur.
 François Godonnèche, scieur de long, et Françoise Robé, chapeletière, tous deux de Saumur.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N° 4547. — 19 Octobre 1872.

La livraison de l'Illustration du 17 octobre (n° 4547) présente le plus grand intérêt. Elle contient un plan inédit, rigoureusement inexact, de tous les travaux de fortifications exécutés par les Prussiens à Belfort. Ce plan, que l'administration de ce recueil toujours si bien renseigné a pu se procurer non sans peine, est accompagné d'un article explicatif, plein des renseignements les plus précieux et les plus neufs.

C'est l'événement de la semaine. A ce document si important sont jointes, en dehors des desseins d'actualité courante, une série de dessins sur le pèlerinage de Lourdes, où l'Illustration avait envoyé tout exprès un de ses dessinateurs et un de ses rédacteurs. Parmi ces dessins, citons : la Grotte et la maison de Bernardette ; les Frères de la doctrine chrétienne lavant les

infirmes avec l'eau miraculeuse, et surtout le chemin de la Grotte, grand dessin de deux pages. Parcourir cette curieuse livraison, c'est donc faire, comme on le voit, sans sortir de sa chambre, le pèlerinage de Lourdes. Avec le n° 4547 de l'Illustration a paru la 9^e livraison de PARIS INCENDIE, Histoire de la Commune, prime gratuite envoyée à tous ses abonnés d'un an par la direction de ce journal.

NOTA. — On est prié d'adresser désormais, journaux, demandes d'abonnement et communications de toute nature, rue de Verneuil, 22, nouveau siège de l'Illustration.

DÈS MAINTENANT REVUE DES FAMILLES DÈS MAINTENANT

En s'abonnant dès maintenant à la Revue des Familles pour l'année 1873, on reçoit gratuitement les numéros d'octobre, novembre, décembre 1872. La Revue des Familles a pour devise : Dieu, Patrie, Famille ; c'est assez dire son genre de rédaction. Elle donne chaque semaine une livraison illustrée de 32 p. et forme par an six volumes de chacun 260 p. — Abonnements : 4 fr. par an pour la France ; 6 fr. pour l'étranger. — Elle a une

édition de luxe, avec gravures hors texte qui coûte 7 fr. pour la France et 9 fr. pour l'étranger. — Adresser les lettres et abonnement en bons de poste (ou timb.-poste avec 25 c. en plus pour change) à M. E. CHARPENTIER, directeur, 47, rue Condorcet, Paris.

VILLE DE PARIS. EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 346 ; Angers, rue d'Alsace, 12 ; Saumur, rue du Temple, 11.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancoles, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.
 Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Lère), 25 août.
 Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une

inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout ; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.
 F. FERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.
 Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	52	75	»	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	870	»	»	»	2 50
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	75	50	»	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	658	75	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier	443	»	3	75	»
5 % Emprunt	83	75	»	»	20	Crédit foncier d'Autriche	975	»	10	»	»
Emprunt 1872	86	75	»	»	10	Charentes, 400 fr. p. j. août.	395	»	»	»	5
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	50	1	50	»	Est, jouissance nov.	522	50	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	840	»	»	»	»
— 1865, 4 %	432	50	1	25	»	Midi, jouissance juillet.	578	75	2	50	»
— 1869, 3 % t. payé.	274	50	1	50	»	Nord, jouissance juillet.	955	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	244	50	»	»	1	Orléans, jouissance octobre.	815	»	»	2	50
— libéré	»	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	502	50	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	4355	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	605	»	5	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	77	50	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»	»	»						

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^{rs} CLOUARD et LE BLAYE, notaires à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,
BELLE PROPRIÉTÉ
 Au Vau-Langlais, commune de Bagnoux, à un kilomètre de Saumur.

Maison de maître, maison de fermier, très-beau jardin, bois, pavillon, étang de dix ares ne tarissant jamais, vignes, terres labourables, pâtures et landes : le tout en un ensemble, d'une contenance de treize hectares quarante-sept ares.
 S'adresser, pour traiter, à M. FRANÇOIS PERCHER, rue Neuve Beaurépaire, ou à M^{rs} CLOUARD et LE BLAYE, notaires. (487)

A VENDRE

En totalité ou par moitié,
UN CLOS DE VIGNE
 En bon rapport,
 AVEC UNE PETITE HABITATION,
 Rue des Pauvres, commune de Bagnoux.
 Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers.
 Toutes facilités pour les paiements.
 S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 18, Saumur. (515)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
GRANDE REMISE et GRENIER
 au-dessus.
 S'adresser à M^{rs} GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

A VENDRE

DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés.
 S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrey. (494)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

A LA GLANEUSE

GROS 57, rue Saint-Jean, DÉTAIL
 A SAUMUR

Maison E. SABATIER

MERCERIE, RUBANS, TAPISSERIE, HAUTES NOUVEAUTÉS
 FOURNITURES
 Pour Tailleurs, Couturières, Modistes et Lingères.

GRAND CHOIX DE PARURES DE MARIÉES

Assortiment considérable de garnitures pour robes et confections, châles de laine, capelines et bacheliks, foulards anglais et des Indes, cravates fantaisies pour dames et pour hommes, faux-cols et manchettes.

Gants de Turin, qualité garantie.
 Gants de Castor et gants patineurs.
 Dépôt de parfumerie, peignes, brosses et articles de Paris.

GROS ET DÉTAIL.

USINE A GAZ DE SAUMUR

PRIX DE VENTE DU COKE

A dater du 1^{er} octobre 1872.

Coke gros, 1 ^{re} qualité,	l'hectolitre,	1 fr. 90 c.
Coke cassé,	—	2 40
Menu coke, dit escarbilles, 1 ^{re} qualité,	—	» 90
d ^e , d ^e , 2 ^e qualité,	—	» 65

Rendu à domicile, 10 centimes de plus par hectolitre.
 Le coke brûle sans odeur ni fumée ; à égal poids, il donne beaucoup plus de calorique que le charbon anglais de 1^{re} qualité.
 Ces prix ci-dessus indiqués étant inférieurs à celui du charbon, il en résulte pour l'usage du coke une notable économie.

A VENDRE

BARRIQUES et **TONNES** fraîchement vides, en parfait état.
 S'adresser à la Foie ou à l'Usine à Gaz. (498)

PARIS, BUREAUX ET ADMINISTRATION PARIS, RUE DES SAINTS-PÈRES, 63. RUE DES SAINTS-PÈRES, 63

LE CONTEMPORAIN

REVUE D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE

Un an, 25 fr. ; six mois, 15 fr.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris
 (Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture ;
 Agriculteur praticien ;
 Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,
 Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,
 ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.